

**OBJET OPERATIONS D'AMENAGEMENT
DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS**

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
DE CAMELIAS - VAUBAN - BUTOR**

GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE SAINT-DENIS/ CINOR

APPROBATION DU CHOIX DU MANDATAIRE

AUTORISATION DE SIGNER LE MANDAT

Conformément aux délibérations n° 06/4-30 du 22 juin 2006 et n° 06/-20 du 29 novembre 2006, le projet de rénovation urbaine des quartiers de Camélias, Vauban / Saint-Jacques et Butor / Jeumon a fait l'objet d'une validation d'ensemble du programme.

Par délibération n° 07/1-08 du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé les opérations anticipées comprises dans le protocole de préfiguration à la convention pluriannuelle.

Dans sa délibération n° 06/6-22 du 29 novembre 2006, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme de travaux et le plan de financement portant sur la réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation du Boulevard Monseigneur Mondon, des voies secondaires desservant les habitations du groupe 30A et B (Rue Alphonse Daudet, Allées des Margosiers, des Girofliers et des Cotonniers, les deux Allées de la Maternelle et le raccordement à la Rue des Camélias), ainsi que les espaces publics identifiés sur le périmètre d'intervention ;
- approuvé la mise en œuvre d'une convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune de Saint-Denis, coordonnateur du groupement, et la CINOR tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de réaliser cette opération dans un cadre unique et de dégager des économies d'échelle sur la base de la répartition des dépenses suivantes :

| MAÎTRE D'OUVRAGE | BUDGET | ESTIMATION HT |
|---------------------------|------------------------------|----------------|
| CINOR | Budget principal | 1 073 748,00 € |
| | Budget annexe assainissement | 749 159,00 € |
| COMMUNE DE SAINT-DENIS | Budget principal | 3 596 188,00 € |
| | Budget annexe de l'Eau | 143 676,00 € |

| | |
|-----------------|-----------------------|
| TOTAL HT | 5 562 771,00 € |
|-----------------|-----------------------|

- L'enveloppe financière globale du projet a été évaluée en première approche à environ 6 035 600 euros TTC et regroupe les opérations indiquées ci-après :

| | | |
|-------------|--|---------------------|
| 1. AM 004-1 | aménagement du Boulevard Mondon | 2 080 000,00 € TTC, |
| 2. AM 041 | aménagement des voies secondaires Mondon | 2 990 000,00 € TTC, |
| 3. AM 045-9 | aménagement de l'Allée des Sapents - section ouest | 190 000,00 € TTC, |
| 4. AM 049 | aménagement des jardins publics (Poste, Camélias) | 760 000,00 € TTC. |

- La Commune, coordinateur du groupement de commandes, a souhaité confier à un prestataire, par voie de mandat, les études de projet, puis les travaux ci-dessus décrits. En contrepartie de cette prestation, une rémunération sera versée au mandataire sur la base d'un montant estimé à ce stade du projet à 300 000,00 € HT (4,5 %).

Les attributions suivantes sont confiées au mandataire désigné par le coordinateur du groupement de commandes :

- 1- définition des conditions administratives et techniques suivant lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté (voir article 7) ;
- 2- organisation de la concertation avec les habitants à proximité des terrains d'assiette des travaux ;
- 3- préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de contrôle technique et autres contrats ;
- 4- gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- 5- approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- 6- préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion des contrats ;
- 7- versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et, plus généralement, de toutes les sommes dues à des tiers ;
- 8- suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif ;
- 9- réception des travaux ;
- 10- actions en justice ;
- 11- accomplissement de tous les actes juridiques afférents à ces attributions ;
- 12- recherche et montage des demandes de subventions autres que celles sollicitées auprès de l'ANRU.

Il est rappelé que la désignation du mandataire sera réalisée par le groupement de commandes.


Au terme d'une procédure de consultation qui s'est déroulée du 5 février au 11 avril 2007, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de la Société d'Economie Mixte SIDR établie à un montant de 293 750,00 € HT (318 718,75 € TTC).

Je vous demande donc :

- d'approuver le dossier de consultation pour la sélection du mandataire et les pièces constitutives du marché, conformément aux articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- d'approuver le déroulement et la régularité de la procédure d'appel d'offres ouvert retenue pour cette consultation ;
- d'approuver la proposition financière de la Société d'Economie Mixte SIDR retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;
- de m'autoriser à signer le mandat avec la Société d'Economie Mixte SIDR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

**OBJET OPERATIONS D'AMENAGEMENT
DU BOULEVARD MONDON ET ABORDS**

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE
DE CAMELIAS - VAUBAN - BUTOR**

GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE SAINT-DENIS/ CINOR

APPROBATION DU CHOIX DU MANDATAIRE

AUTORISATION DE SIGNER LE MANDAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33 et 59 ;

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, notamment les articles 2 à 6 et suivants ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-46 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le dossier de consultation pour la sélection du mandataire et les pièces du marché.

ARTICLE 2

Approuve le déroulement et la régularité de la procédure d'appel d'offres ouvert retenue pour la consultation.

ARTICLE 3

Approuve la proposition financière de la Société d'Economie Mixte SIDR retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le mandat avec la Société d'Economie Mixte SIDR.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

RAPPORT DE LA CAO

OBJET : EXERCICE DU RÔLE DE MANDATAIRE AU SENS DE LA LOI MOP N°085-704 DU 12 JUILLET 1985, POUR LE CHANTIER « AMÉNAGEMENTS DES VOIES D'ACCÈS ET DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR MONDON »

Date de la réunion de la Commission : 11 avril 2007

Membres à voix délibérative :

| NOM - PRENOM | QUALITE | PRESENTS | ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES |
|-------------------------------|----------------|----------|-------------------------------|
| Monsieur Dominique FOURNEL | Président | α | |
| Monsieur Jean-Claude PAYET | Membre | | |
| Monsieur Daniel POUNY | Membre | | |
| Monsieur Antoine Henri LAURET | Membre | α | |
| Madame Nicole LAURET | Membre | α | |
| Monsieur Emmanuel HOARAU | Membre | | |
| | | | |
| Monsieur POYNIN J. Hugues | Membre supplé. | | |
| Monsieur HO CHUI Pascal | Membre supplé | | |
| Monsieur PONIN BALLOM Gino | Membre supplé. | | |
| Monsieur ALBANY Christian | Membre supplé. | α | |
| Monsieur FUMA Sudel | Membre supplé. | | |

Membres à voix consultative :

| NOM - PRENOM | QUALITE | PRESENTS | ABSENTS |
|--------------|--------------------|----------|---------|
| M. SABATTE | DDCCRF | | |
| M. BRIAND | Receveur Municipal | α | |

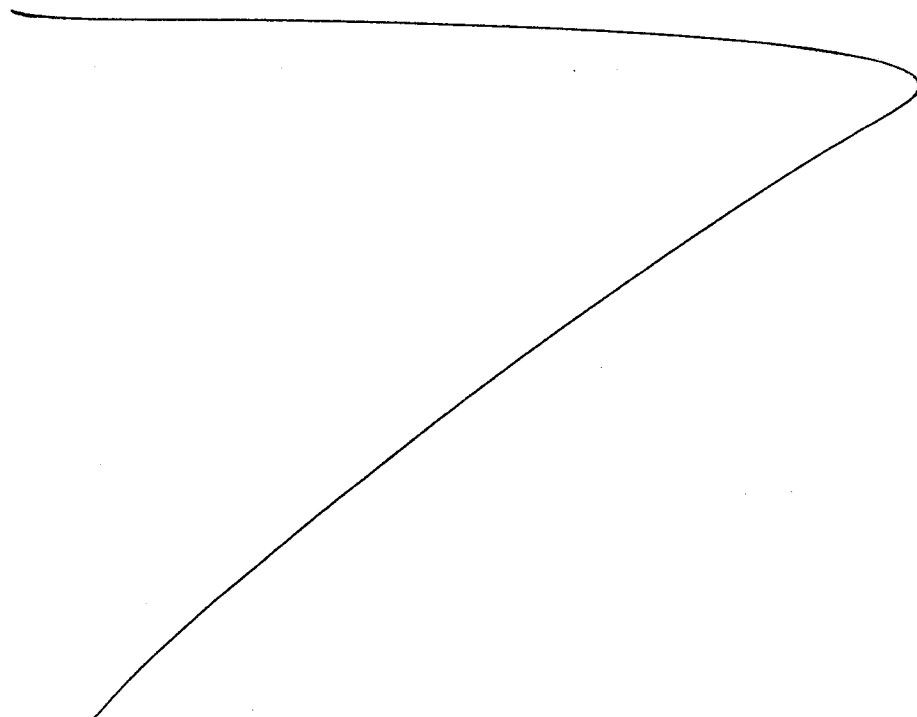
I. RAPPEL

6 entreprises ont déposé un pli dans les délais : K'D – DUNITEBTP – EMR – SEITMO – CAZAL - LOMBARD

Hormis l'entreprise DUNITEBTP, dont les références ont été jugées insuffisantes dans le domaine du marché, tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

La CAO décide :

De retenir l'offre de SIRD pour un
un montant de 318.718,75 € TTC



le 11/05/2007.

Le Président

D. FOURNEL

Les membres à voix délibérative

N. LAURET

J.C. PAYET

C. ALBANY
D. POINTE

A.H. LAURET

E. HOARAU

Les membres à voix consultative

M. Huvé BRIANT
Comptable Public

M.
DDCCRF

Les membres à voix délibérative (suppléants)

J.H. POYNIN

P. HO CHUI

C. ALBANY

G. PONIN-BALLOM

S. FUMA